



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 28 Novembre 2008**

Collonges lès Premières, le 3/12/2008

1) Avenant n°2 au Contrat Enfance Jeunesse :

Les derniers contrats temps libres du territoire sont arrivés à échéance le 31 décembre 2008. Des actions et des éventuels développements de ce contrat se fera par un avenant n°2. Cet avenant doit être signé par l'ensemble des collectivités signataires du CEJ initial avant le 31/12/2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve cet avenant n°2.
- autorise le Maire à signer cet avenant.

2) Classement d'intérêt Communautaire

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes sollicite les communes afin de classer d'intérêt communautaire les parcelles suivantes sises à Fauverney :

- ZD 9 de 0.8320 hectares
- ZD 11 de 3.722 hectares
- ZD 12
- ZD 14 de 0.1260 hectares
- ZD 15 de 1.7640 hectares

Sur lesquelles sera réalisé un bassin de rétention jouxtant la ZAE de Boulouze.

- ZD 5 (chemin menant aux pavillons de Boulouze)
- ZD 7 (fossé longeant la ZAE)

qui seront cédées par l'association foncière à l'euro symbolique.

Les parcelles seront ajoutées à l'annexe des statuts de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de classer les parcelles ZD5, ZD7, ZD9, ZD11, ZD12, ZD14, ZD15 d'intérêt communautaire en vue de la modification des statuts de la Communauté de Communes.

3) Virements de crédits :

Lors de la première liquidation des prestations de service « temps libre » 2006, la Caisse d'Allocation Familiale n'a pas tenu compte que la Communauté de Communes avait compétence et pris en gestion le CLSH Périscolaire à compter du 1/09/2006. Après régularisation de l'exercice 2006, la CAF demande le remboursement de 3881.75 €.

Afin de pouvoir régler cette somme, la commune doit procéder à un virement de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de débiter le compte 61523 « voies et réseaux » de : - 3881.75 €
et de créditer le compte 673 « titres annulés » de + 3881.75 €
- autorise Mr le Maire à effectuer le virement de crédits et à signer tous documents se référant à ce remboursement.

4) INFORMATIONS DIVERSES

- Dossier SNCF : Compte Rendu de la réunion du 21/11/2008 à la préfecture de Dijon :

Etaient présents **Mr. GRIMM** (Chef de cabinet du Préfet), **Mr. SERRE** (Direction Nationale de la Gestion du patrimoine SNCF), la Direction Régionale SNCF, la Direction Régionale RFF, la DDASS et la DRIRE.

- Des analyses sont prévues pour un montant de 28 000€ (analyses sanitaires, analyses de l'eau, délimitation précise de la zone polluée) La SNCF décide de prendre en charge ce coût.

- La préfecture de la Côte d'Or s'occupe du dossier et coordonnera les différentes actions à venir. Une prochaine réunion aura lieu le 5 février 2009. La Préfecture propose également d'organiser une réunion publique avec la DDASS et la DRIRE. Compte tenu de l'avancement et des réactions possibles de certains habitants, la SNCF ne sera pas présent à cette réunion. Des premières analyses pourront avoir lieu dans le premier semestre de l'année 2009.

La SNCF se propose de préparer un premier Cahier des Charges sur ces analyses qui tiendront compte du projet d'Aménagement prévu sur la commune (lotissement avec terrains à bâtir, logements sociaux, aménagement de locaux communaux...). Ce dossier nous parviendra mi- janvier. Il présentera également des propositions de laboratoires spécialisés pour les différentes analyses préconisées.

- Fête de Noël

Un spectacle de Noël aura lieu le samedi 20 décembre 2008 à la salle des fêtes, suivi de la distribution de peluches pour les bébés de moins de 2 ans.

Un goûter sera préparé par Catherine VIDAL.

- Congrès des Maires :

Monsieur le Maire donne un résumé de la visite du Salon des Maires à Paris fin novembre.

Par ailleurs, à partir du 01/01/2009, il sera mis en place un nouveau calcul de la DGE. Le nombre d'habitants calculé par l'INSEE ne tiendra plus compte des chiffres du recensement de la population mais du nombre d'habitants payant la taxe d'habitation. Ce chiffre sera actualisé chaque année. Pour 2008, le nombre d'habitants de Collonges est compris entre 815 et 830.

Le Maire,
ROLLIN Jean Emmanuel